



Déclaration liminaire CHSCT-M du 5 juin 2020

Monsieur le Président du CHSCT-M,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT-M,

Ce CHSCT-M spécifique COVID-19 est le 1^{er} qui se déroule alors que notre Pays se trouve en situation de dé-confinement, élargi depuis ce début de semaine avec les effets des annonces gouvernementales de jeudi dernier. La réouverture généralisée de lieux publics et autres lieux de convivialité tels que les terrasses de café, parcs et jardins ou encore la levée de la restriction des 100 km, toutes ces mesures qui sont, à titre individuel, les bienvenues, sont également à titre collectif des marqueurs dans ce phasage de dé-confinement de notre société. Les impacts de ces décisions devront être évalués par les autorités sanitaires afin que les phases du PRA ministériel, traité en CTM le 14 mai dernier, puissent être déclinées sereinement.

Toutefois, force est de constater que cette sortie de période de privation de libertés, d'isolement social et professionnel, peut avoir des conséquences multiples et tragiques. En effet, cette phase d'euphorie collective ou individuelle risque de s'exprimer de différentes façons, notamment par la baisse de vigilance des citoyens, des usagers...

C'est ainsi que nous déplorons la disparition d'un collègue dans un accident au cours d'une intervention sur le contournement d'Avranches impliquant un poids-lourds. D'autres accidents graves avec des engins d'entretien ou d'intervention sont à déplorer et rappellent combien les risques encourus au quotidien par nos collègues de l'exploitation routière et autoroutière sont permanents et nécessitent une vigilance et une prise en considération de tous les acteurs. Les représentants Force Ouvrière vous demandent d'en appeler à la vigilance des services et des agents pour qui le retour en présentiel, sur les chantiers d'entretien et les interventions d'urgence, se conjuguent avec l'exposition à ces risques avec de nouveaux facteurs aggravants que sont des flux de circulation en augmentation ou accentués par des usagers qui optent pour leur véhicule personnel plutôt que les transports en commun. Même si tous sommes conscients de ces risques et de cette réalité du quotidien, Force Ouvrière demande également que soient mis en œuvre au sein des DIR un accompagnement et un suivi spécifique psychologique des agents victimes de ces accidents, de leurs familles et de leurs collègues.

Même en sortant physiquement indemne de situations dramatiques comme les accidents de la route, les conséquences psychiques peuvent être lourdes.

Pour ce qui relève des risques sanitaires encourus par les agents de notre pôle ministériel, le cap du dé-confinement doit être mesuré avant tout retour à une vie « normale » des services. Et alors que des méthodes pour préparer et acter les plans de cadrages nationaux ont été retenues, les services risquent de se laisser gagner également par cette vague d'euphorie collective en enjoignant les agents à revenir massivement en présentiel. Et la cadence de nos instances fait que nous ne pourrions que déplorer que les consignes ministérielles aient été vaines. Il en va de même pour le comité de suivi qui ne fera que constater des chiffres de situations administratives d'agents sans aucune plus-value...

Dans le cadre de ce suivi, d'ailleurs, Force Ouvrière acte la transmission aux services des fiches de consignes sanitaires. Ces fiches ont été accompagnées d'une note ministérielle qui n'a, comme le contenu des fiches, aucune valeur prescriptive. Force Ouvrière vous demande, en conséquence, de vous assurer de la bonne mise en œuvre de ces fiches dans les services et de leur appropriation par les agents.

Force Ouvrière rappelle également que la prudence est de rigueur et nous souhaitons savoir quelles dispositions concrètes sont prises à ce jour par le ministère pour maintenir le télétravail au sein des services et doter les agents des matériels nécessaires. Si la phase 2 est déclenchée, elle correspond encore à une phase transitoire nécessitant de reconnaître les situations même dégradées et la prise en compte des contraintes des uns et des autres en limitant les expositions aux risques sanitaires dont les interactions entre agents, usagers des transports en commun et autres, qui ne manqueront pas de voir jour.

Enfin, est paru ce jeudi 4 juin le rapport du Sénat relatif à l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen, qui pointe du doigt le rôle de l'État à plusieurs titres et plus précisément celui de notre pôle ministériel et des Ministères de l'Agriculture et celui de la Santé. En ce qui concerne, le contrôle des ICPE est épinglé tant dans le cadre de la baisse des moyens financiers alloués depuis plusieurs années que des indicateurs tels que le nombre de sanctions prononcées, jugé faible, le taux de classement sans suite plus élevé pour les infractions environnementales que d'autres domaines ou encore des objectifs ministériels d'augmentation des contrôles de 50 % à effectifs constants. Force Ouvrière rappelle ses revendications concernant l'arrêt des suppressions d'effectifs et des emplois qui opèrent depuis plusieurs années et qui mettent sous pression les agents alors que notre rôle de contrôle, de prévention des risques quels qu'ils soient et de conseils, dans tous domaines, doivent pouvoir être portés sereinement et efficacement sur tout le territoire.

De plus, ce rapport met en lumière la problématique de la gestion sanitaire de cet accident industriel qui a mis et met peut-être encore en danger la vie, la santé des riverains dont les agents du centre d'exploitation voisin. Cet épisode doit une nouvelle fois et plus largement interroger la sécurité et la préservation de nos agents travaillant sur l'ensemble des sites relevant du périmètre de notre pôle ministériel et exposés à ces risques technologiques et industriels.

Les représentants Force Ouvrière